

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-DEUX SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN PRÉSIDENT. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

**Sont présents formant quorum :**

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac  
Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes  
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

**Sont également présents :**

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes  
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Résolution RT 014-01-2022**

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 JANVIER 2022**

**Il est proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé de monsieur Marc-André Daoust**

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 24 janvier 2022 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **EXPLOITATION**

**Résolution RT 015-01-2022**

2.1 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**Il est proposé par madame Chantal Chartrand  
Appuyé de madame Manon Robitaille**

Et unanimement résolu de renouveler le contrat hebdomadaire de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles avec la compagnie Enviro Connexions pour une somme annuelle d'au plus 8 335 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-446.

**Résolution RT 016-01-2022**

2.2 **VIDANGE DES DESSABLEURS**

**Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust  
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu de mandater l'entreprise Beauregard Fosses Septiques et d'autoriser une dépense d'au plus 10 500 \$, plus les taxes applicables, aux fins de procéder à la vidange des dessableurs incluant le transport et la disposition des boues, à raison de deux (2) fois durant l'année, soit au mois de février et septembre.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-521.

- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

- **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

- **POINTS À DISCUTER**

- **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

[Résolution RT 017-01-2022](#)

6.1 **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2022**

L'ordre du jour n'étant pas épuisé,

**Il est proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé de madame Chantal Chartrand**

Et unanimement résolu que la séance d'ajournement du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit ajournée au 31 janvier à 19h. Il est 19 h 09 .

---

**Michel Thorn**  
Président

---

**Stéphane Giguère**  
Secrétaire